

REPUBLISUR POPULZIRE  
DU CONGO

-----  
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES  
DE LA SANTE ET DU TRAVAIL

-----  
DIRECTION GENERALE  
DU TRAVAIL  
-----

VISAS:

Vu la Constitution

Vu la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n°2087/FP-PC du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des Cadres ;

Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n°62-196/FP-PC du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n°62-426/FP-PC du 29 Décembre 1962 fixant Statut des Cadres de la Catégorie A des SAF, notamment en son article 12 ;

Vu le décret n°69-178/MT.DGT.DGAPE. du 15 Avril 1969 portant détachement de l'intéressé auprès du B.C.C.O. ;

Vu le Bordereau d'Envoi n°0046 du 19 Juillet 1971 transmettant la décision n°0410/D1-P du 17 Juillet 1971 remettant Monsieur MABOUEKI à la disposition du Ministre du Travail,

DECRETE:

ARTICLE 1er.- Il est mis fin au détachement de Mr. MABOUEKI Bernard auprès du B.C.C.O. ( Régularisation ).

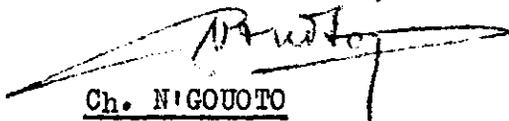
ARTICLE 2.- Monsieur MABOUEKI Bernard, Administrateur de 2° échelon des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des SAF précédemment en service détaché au B.C.C.O. est, à l'expiration du congé administratif dont il bénéficie, remis à la disposition du Ministre des Affaires Sociales de la Santé Publique et du Travail.

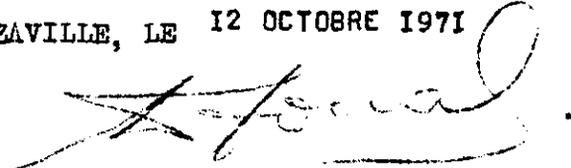
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 12 OCTOBRE 1971

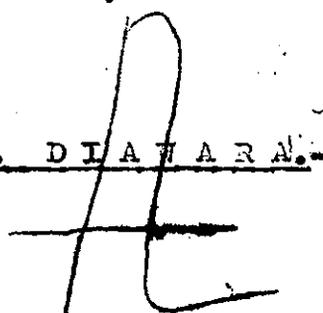
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat

Le Ministre des Affaires Sociales,  
de la Santé et du Travail,

  
Ch. N'GOUOTO

  
Commandant Marien NGOUABI

P. Le Ministre des Finances et du Budget,  
Le Ministre du Développement, chargé  
de l'Agriculture, des Eaux et Forêts

  
N. DIARRA

AMPLIATIONS:

JORPC..... 1  
DGT-DGAPE..... 3  
D.F. .... 3  
C.F. .... 2  
BCCO..... 2  
SGCE,BC..... 2  
Intéressé..... 1  
Dossier..... 1